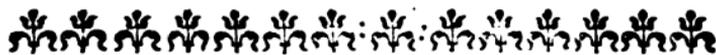


Finalemēt, mes freres, apprenez de ce que Iesus Christ nous a acquis vne redemption eternelle, que la doctrine de la perseuerance des fideles en la grace de Dieu resulte necessairement de la qualite de nostre Redempteur, & de la condition de son sacrifice: Afin que vous vous glorifiez cōtre tous les efforts de Sathan & du monde, en disant, Celuy qui m'a racheté, m'a racheté par vn sang & sacrifice de vertu infinie: & partant, s'il m'applique sa redemption, il me l'applique telle qu'elle est, à sçauoir redemption eternelle: & ainsi il ne permettra iamais que ie luy soye rauy: mais il me gardera en sa vertu par la foy, pour auoir le salut qui est prés d'estre reuelé au dernier temps. A luy soit gloire, és siecles des siecles. Ainsi soit-il.



# S E R M O N

## TROISIEME SVR

HEBR. CH. 9, v. 13. 14.

13 Car si le sang des taureaux & des boucs,

*Et la cendre de la genice, dont on fait asper-  
sion, sanctifie les soüillez quant à la chair:*

*14 Combien plus le sang de Christ, qui par  
l'Esprit eternal s'est offert à Dieu soy-mesme  
sans nulle tache, purifiera-il vostre conscience  
des ceuures mortes, pour seruir au Dieu  
viuant?*



**N** Ous regardons volontiers les  
pourtraits de ceux que nous  
aimons, encor qu'ils soient pre-  
sens. De mesme, mes freres, l'Eglise Chre-  
stienne aimant Iesus Christ son Espoux  
& son Sauueur, prend plaisir à regarder  
les anciennes figures & pourtraits que  
Dieu nous en a donné par la main de  
Moÿse, encor que l'Euangile nous ait  
présenté le corps & la verité de toutes  
ces figures là. Car ces figures nous ser-  
uent à remarquer de plus en plus les  
traits de la dilection de Dieu, & à im-  
primer en nos esprits la perfection &  
vertu de Iesus Christ. Outre que le rap-  
port qui se trouue entre les figures lega-  
les & la verité proposée en l'Euangile,  
est vn argument puissant à l'affermisse-  
ment de nostre foy, & à la conuiction des  
ennemis de l'Euangile.

C'est pourquoy nostre Apostre employe toute cette Epistre aux Hebreux en cette matiere. Et de fait ayant à disputer contre les Iufs, il ne pouuoit rien mettre en auant de plus conuenable, que le rapport & la conuenance des anciennes figures à ce que l'Euangile presentoit. Car il falloit, ou que les Iuifs accusassent les ceremonies de la Loy d'estre sans mystere & signification, & ainsi d'auoir esté instituées sans sapience: ce qu'ils ne pouuoient: Ou qu'ils receussent le sacrifice de Iesus Christ & sa vertu à purifier les consciences: puis que les sacrifices & les aspersions de la Loy en contenoient les figures. Voire d'autant plus que l'Apostre a monstré que les ceremonies de la Loy & les sacrifices n'auoient pas la vertu d'ouurer le Ciel aux hommes. Tant en ce que les Sacrificateurs n'entroient iamais au second Tabernacle, qui estoit la figure du Ciel, & que le seul souverain Sacrificateur y entroit vne fois l'an: qu'en ce que le seruice d'alors consistoit en dons & sacrifices, viandes, breuages, & diuers lauemens, & ceremonies charnelles, qui ne pouuoient sanctifier quant à la conscience celui qui faisoit le

seruice : d'où s'ensuiuoit que ces ceremonies n'auoient esté que figures pour le temps d'alors, iusqu'à ce que cela fust redressé par Iesus Christ: lequel estant venu pour estre le souuerain Sacrificateur des biens à venir, par vn plus grand & plus parfait Tabernacle, non point fait de main, & non point par sang de boucs, ou de veaux, mais par son propre sang est entré vne fois és lieux Saincts, ayant obtenu vne redemption eternelle. Et maintenant l'Apostre infere qu'encor que les sacrifices & ceremonies de la Loy ne peussent rien quant à la conscience, neantmoins ce qu'ils faisoient quant à la chair, estoit vne figure & vne preuue de ce que Iesus Christ fait quant à la conscience: *Car, dit-il, si le sang des taureaux & des boucs, & la cendre de la genice dont on fait asperson, sanctifie les souillez quant à la chair, combien plus le sang de Christ, qui par l'Esprit eternel s'est offert à Dieu soy mesme sans nulle tache, purifiera-il vostre conscience des œures mortes, pour seruir au Dieu viuant.* En quoy nous auons à considerer deux poincts.

I. L'usage des aspersions de sang, & de la cendre de la genice.

## II. La vertu du sang de Iesus Christ.

## I. POINCT.

Quant au premier poinct, l'Apostre fait icy deux sortes de purification, l'une quant à la chair, & l'autre quant à la conscience. Par la purification quant à la chair, n'entendez pas vne purification qui nettoiyast les ordures du corps. Il est vray que les lauemens d'eau pratiquez par les enfans d'Israël faisoient cela. Mais nostre Apostre parle icy d'une asper-sion de sang & de cendre, laquelle salif-soit plustost la chair qu'elle ne la net-toyoit. Il faut donc entendre vn autre sorte de nettoiyement, à sçauoir vn net-toiyemēt ceremoniel & figuratif, ainsi que nous en auons déjà parlé en l'exposi-tion du chapitre 7<sup>m</sup>e de cette Epistre. Car il faut sçauoir que c'est le style de l'Apo-stre d'appeller *chair* toutes les ceremo-nies & choses de la Loy, d'autant qu'elles se faisoient en la chair, & les opposer aux choses qui concernent la conscience. Comme Philip. 3. *Ce sommes nous qui som-mes la circoncision, qui seruons à Dieu en es-pirit, & n'auons point confiance en la chair.*

Et là mefme, *Je pourroye auoir confiance en la chair, voire fi quelqu'un s'eftime auoir dequoy se confier en la chair, i'en ay encor dauantage, qui fuis circoncis le huitiefme iour:* Et Rom. chap. 4. l'Apoftre ayant dit, *que dirons nous qu' Abraham noftre Pere a trouué felon la chair?* montre en fuite que par la chair il entend la circoncifion, allegant qu' Abraham a eſté iuſtifié deuant qu'eſtre circoncis: & Rom. 2. il explique cete façon de parler & en donne la raifon en appellant la circoncifion legale, *circoncifion faite par dehors en la chair.* Donques noſtre Apoſtre entend icy par *la chair* ce qui eſt ceremoniel, typique, & legal, l'oppoſant à ce qui ſe fait vraiment & reellement en la conſcience. Or pour entendre que c'eſt que purification typique & figuratiue, ceremonielle, & legale, oppoſée à la vraye & réelle, Il faut conſiderer deux fortes de coulpe, l'vne vraye qui conſiſte és offenſes de Dieu & du prochain, & qui attire vne peine eternelle ſur les hommes: L'autre qui ne ſouilloit point la conſcience de ſoy, & eſtoit vne ſouillure purement legale & ceremonielle, qui n'auoit auſſi autre peine que de rendre vn hōme incapable de

se trouuer au Tabernacle, & és assemblées du peuple. Comme s'il fust arriué que quelqu'un eust touché (mesmes sans y penser) vn homme mort, ou que seulement il fust entré en la tente où il y auoit vn mort, ou eust, allant par les champs, touché quelque ossement de mort, ou quelque chose pollué selon la Loy. Et faut icy remarquer deux choses: L'une, que ces offenses typiques & legales estoient figures des vrayes offenses & souillures que la conscience contracte par la transgression de la Loy. Et l'autre, que mesmes les vrais pechez qui souilloient la conscience en Israël, outre l'offense de laquelle ils rendoient coupable enuers Dieu, apportoiēt aussi cette souillure legale & ceremonielle. C'est pourquoy tous sacrifices estoient considerez comme ostans cette peine, & expians cette sorte de souillure. Comme donc il y auoit des offenses & des peines typiques & figuratiues & ceremonielles: ainsi y auoit-il vne purification typique & ceremonielle: de laquelle le corps & la verité estoit en Ies. Christ, lequel purifieroit les ames & les consciences des vrayes souillures, & les deschargeroit de toute la

vraye malediction que'elles auoient encouruë. Car la peine qu'on souffroit jadis d'estre separé des assemblées du peuple au Tabernacle, estoit figure de la separation d'auec Dieu ( le Tabernacle estant symbole & tesmoignage de la presence fauorable & gratieuse de Dieu parmy son peuple.) Partant la purification legale qui deschargeoit de cette peine, d'estre separé du Tabernacle estoit figure de la vraye expiation & purification faite par Iesus Christ, laquelle nous rend le droit de nous approcher de Dieu, & de jouir de sa communion gratieuse.

Or maintenant voyons les raisons de la sagesse diuine à instituer des purifications par aspersions de sang & de cendre. Et c'est icy où vous descouurirez les horreurs du peché, & la verité de ce que dit l'Apostre Coloss. ch. 2. que *la Loy des ordonnances estoit vne obligation qui nous estoit contraire.* Le sang & la cendre, mes freres, expriment les peines & les ruines extremes, la mort, & la destruction. Car la Loy appelle le sang *ame*: & partant par le sang est mōstrée la separation de l'ame d'auec le corps: & la cendre signifioit la destruction, entant que la cendre est le residu d'vne

d'une chose corporelle bruslée & consumée : ainsi l'aspersion du sang & de la cendre monstroit les horribles effets du peché, qui a assujetty l'homme, la plus noble des creatures de Dieu formée à son image pour viure à iamais, à mort & destruction. Car le sang se rapportoit au glaive de la vengeance de Dieu : & la cendre en monstroit l'effect: entant que la mort reduit l'homme en poudre & cendre : selon qu'il fut dit à l'homme apres le peché, *Tu es poudre & tu retourneras en poudre* : & qu'en suite l'homme en l'Escriture est appellé *poudre & cendre*: comme Genes. 18. Abraham parlant à Dieu, dit, *J'ay pris la hardiesse de parler, combien que ie soye poudre & cendre*. Voire cette cendre doit estre estenduë à la ruine & embrasement de l'Vniuers, à cause du peché : entant que, comme dit saint Pierre au chap. 3. de sa seconde, *les elemens seront dissous par chaleur, & la terre & toutes les œuures qui sont en elle brusleront entierement*. O quelle matiere de fremissement! Et c'est, sans doute, la vraye cause pour laquelle Iesus Christ pleura & fremit sur la mort du Lazare : comme cela est recité en saint Iean chap. 11.

Car puis qu'il alloit à l'instant le ressusciter, il n'auoit pas cause de pleurer pour la priuation de son amy : Aussi l'Euangeliste dit là-mesme que Iesus Christ *fremit en son Esprit, & s'esmeut soy-mesme* : A scauoir d'aurant qu'en l'occasion de la mort de ce sien amy, il entra en la meditation des horribles effects du peché sur la creature humaine, pour lesquels luy-mesme auoit à souffrir la mort. O hommes, qui ne pensez point au Iugement de Dieu, ayez deuant vos yeux le sang & la cendre : car c'est ce qui vous attend. Tout ce que vous voyez par fois de plus horrible, en effusion de sang & meurtres, & en ambrasemens qui reduisent en cendre des maisons & des villes entieres, n'est qu'un eschantillon des ruines & des desolations que le peché a attiré & merité à tous les hommes, & à l'Vniuers. Et de fait ce qu'és sacrifices publics asperision estoit faite du sang sur tout le peuple, estoit cōme s'ils eussent dit, Nous auons merité d'estre mis à mort & reduits en poudre. Or comme ces ceremonies d'une part auoient cēt vsage de monstrier de quoy l'homme estoit coupable : aussi de l'autre elles estoient ombres & figures

du sang & de la mort d'une victime meilleure que celle des taureaux & des boucs, laquelle seroit présentée à Dieu pour l'expiation des pechez. Et c'est dequoy l'Apôstre parle maintenant.

## II. POINCT.

A sçavoir que si le sang & la cendre de la genice dont on faisoit aspersions à cet usage-là : à plus forte raison le sang de Christ a la vertu de purifier les consciences, & les delivrer de mort. Car premièrement, Telle qu'est la vertu de la figure extérieurement & charnellement, telle doit estre envers l'ame la vertu de ce qu'elle represente. Mais l'Apôstre n'argumente pas simplement de la sorte: son argument est plus fort, estât du moindre au plus grand: cōme ces termes le montrent, *A plus forte raison, ou beaucoup plus* le sang de Christ, &c. Voicy donc ce qu'il veut dire, Qu'il y a plus de proportion du sang de Christ offert à Dieu par l'Esprit eternal, à purifier les consciences & donner entrée au Ciel, qu'il n'y a du sang des boucs & de la cendre de la genice à donner une pureté par laquelle on peust

entrer au Tabernacle terrien : Et partant que si le sang des boucs peut cela, à plus forte raison le sang de Christ peut produire l'effect qu'il propose. La raison de la consequence est : Premièrement, que le sang des taureaux & des boucs, & la cendre de la genice, estoit fort au dessous des defauts de l'homme ; n'y ayant pas de la proportion d'une beste à ce qui est de l'homme. Mais l'Esprit eternal par lequel Iesus Christ s'est offert soy-mesme à Dieu, est d'une vertu qui surpasse infiniment tout ce qui peut estre de mauvais en la conscience de l'homme, pour l'effacer & l'expier. Secondement, le sang des boucs estoit de moindre valeur que le Tabernacle : mais l'Esprit eternal est de beaucoup plus grande valeur que les Cieux. Par ainsi la force de l'argument de l'Apostre consiste en l'excellence de l'Esprit eternal, par lequel le sang de Christ a esté offert, & en la vertu surabondante & sureminente de cét Esprit par dessus tous les pechez dont peut estre coupable vne conscience humaine. Venez donc icy entendre, pecheurs, par quelle force & vertu vous pouvez vous consoler contre toute condamnation,

& afferer vos ames contre les troubles & les doutes que vous donnent vos consciences. Vos consciences sont souillées d'une souillure & malice humaine. Voicy vne vertu diuine, la vertu infinie de l'Esprit eternal, qui est employée pour l'expier: elle produira donc son effect indubitablement.

Mais, pour mieux comprendre ce point, il nous faut monter par degrez à la force de l'argument de l'Apostre, & considerer au prealable les autres prerogatiues de l'oblation de Christ, lesquelles il propose: L'une est, que Christ s'est offert *soy-mesme*, c'est à dire qu'au lieu que les Sacrificateurs de la Loy offroient vne beste, & non eux-mesmes, ce Sacrificateur icy s'est offert *soy-mesme*. La seconde, qu'il s'est offert *sans nulle tache*, à sçauoir sans aucune tache morale, comme les bestes des sacrifices deuoient estre sans tare corporelle. Ce qui est vne tache opposition aux victimes humaines, qui ne pouuoient estre que de personnes entachées de peché, & partant desagrees à Dieu. En troisieme lieu, posé qu'on eust peu trouuer quelque homme exempt de peché, telle victime (quelque

innocente qu'elle fust) estant d'un homme simplement, n'eust peu surmonter la condition de la creature, qui est finie & bornée, & ainsi n'eust peu expier les pechez & sanctifier la conscience. Car le peché est en la conscience, comme vne mort, ainsi que nostre Apostre le propose en ce texte, appellant les pechez *auures mortes*: Or nulle vertu de simple creature ne peut surmonter la mort: il faut pour cela vne vertu diuine. Outre que le peché commis contre la Majesté diuine meritoit vne peine infinie, insurmontable par conséquent à vne creature, dont l'estre (quelque excellent qu'il puisse estre) est finy. Pour donc satisfaire à cela, voicy vn souuerain Sacrificateur qui non seulement s'offre soy-mesme, & sans nulle tache, mais s'offre par l'Esprit eternal, c'est à dire par vne vertu diuine, & par la Diuinité mesme. Sacrificateur admirable, en qui il y a vne nature humaine pour seruir de victime: & vn Esprit eternal, vne Diuinité, de laquelle la victime prend vne vertu & dignité infinie.

Pesons donc ce qu'emportent ces mots d'*Esprit eternal*. Il y a en Iesus Christ vn Esprit créé, qui est son Ame, de la-

quelle Iesus Christ en mourant dit, *Pere ie remets mon Esprit entre tes mains: & est dit en suite qu'il rendit l'Esprit.* L'Esprit duquel l'Apostre parle n'est pas cettui-là, puis que l'Apostre l'appelle *Esprit eternal*, c'est à dire Esprit qui a esté d'eternité, sans commencement & sans fin: Esprit duquel l'Apostre a monstreé dès l'entrée de cette Epistre les effects, ayant dit que Iesus Christ *a fait les siecles*, & que le Prophete dit de luy Pseaum. 102. *Seigneur tu as fondé la Terre dès le commencement, & les Cicux sont les œuvres de tes mains, iceux periront, mais tu es permanent.* Et c'est de cét Esprit dont il parle Rom. 1. disant, *Christ est de la semence de David selon la chair, & a'esté pleinement declaré Fils de Dieu en puissance, selon l'Esprit de sanctification, par la resurrección des morts:* Comme aussi saint Pierre dit au chap. 3. de sa premiere, que *Iesus Christ a esté mortifié en chair, viuifié en Esprit*, c'est à dire qu'il a ressuscité sa chair de la mort par la vertu de son Esprit. Et l'Apostre 1. Tim. ch. 3. le secret de pieté est grand, Dieu manifesté en chair, *iustificié en Esprit*, c'est à dire verifié vray Dieu quant à l'Esprit. Et c'est le style des Prophetes d'appeller la diuinité

Esprit : comme Ps. 139. *Où iray-je arriere de ton Esprit?* Or bien qu'il y ait vn seul & mesme Esprit, comme vne seule & mesme essence entre les personnes de la saincte Trinité, il y a diuerses manieres de le posseder: Le Pere, le Fils, & le sainct Esprit possedans chacun ce mesme Esprit d'une maniere particuliere, d'où vient la distinction des personnes: A raison dequoy le Fils s'est presenté à Dieu, c'est à dire au Pere, par cét Esprit: selon la maniere de laquelle il le possede, distincte d'avec celle du Pere. Car le Pere l'a de foy: mais le Fils l'a de la communication du Pere. Et de mesme le sainct Esprit, qui est la troisieme personne de la saincte Trinité, opere par cét Esprit en nos cœurs, & habite en nous: à sçauoir selon la maniere de laquelle il le possede, l'ayãt de par le Pere & le Fils, selon qu'il procede du Pere & du Fils. Ainsi voyez-vous que ces personnes diuines par vn mesme Esprit agissent distinctement entre elles & enuers nous. Adjoustez que cét Esprit en cét endroit peut estre pris pour la vertu diuine du Mediateur. Mais au fonds cette vertu diuine est la Diuinité qu'il a receuë du Pere: mais elle est

considérée selon qu'il en employe la vertu en l'œuvre de nostre redemption.

Or pour reuenir au Fils, icy nous voyons qu'il est vne personne eternelle & diuine: D'où s'ensuit que ioignant à soy la nature humaine en l'vnité de sa personne, à ce qu'elle subsistast en luy: il a bien dés lors esté homme, mais non vne personne humaine, pource que sa subsistence est demeurée diuine. Car il ne prenoit pas la nature humaine pour subsister en elle, mais seulement pour l'adjoindre à sa subsistence, c'est à dire à l'estre personnel qu'il auoit déjà. Et de là prouiennent deux choses: L'vne, que la nature humaine estant vníe de la sorte au Fils de Dieu, quand le Fils de Dieu l'a offerte en la Croix, il s'est offert soy-mesme, pource qu'il auoit rendu cette nature humaine partie de soy: & ainsi l'a-il offerte, non comme vne chose de dehors, mais comme sa propre nature. L'autre chose est que la personne à laquelle la nature humaine estoit vníe, estant vne personne diuine, le prix & la dignité de cette nature humaine consistoit en la dignité de la personne: estât vne victime humaine & diuine tout ensemble: humaine en sa nature, &

diuine en la personne en laquelle elle est: selon que dit l'Apostre Act.20. que *Dieu a racheté l'Eglise par son propre sang*. Ce sang, quant à la personne, estant propre à Dieu. De sorte que vous auez, ô pecheurs, l'Eternel luy-mesme pour vostre justice & rançon. Et qui est-ce qui doutera qu'une telle rançon & justice expie & couure pleinement nos injustices? Vien donc, pecheur, quel que tu sois, adorer la perfection & vertu infinie du sang de Christ, qui t'est présenté par l'Euan-gile: & t'assure sur son merite contre toute condamnation. Car il n'y a si grâds pechez, ny en si grand nombre, que le sang de ce Mediateur ne les surmonte. Il n'y a aussi aucun nombre d'hommes qui en puisse espuiser la vertu: Le sang de cét vnique Mediateur est la rançon pour nos pechez, & non seulement pour nos pechez, mais aussi pour ceux de tout le monde, dit sainct Iean: Vn seul Dieu vaut-il pas plus que tous les hommes du monde, voire d'un million de mondes, si autant y en auoit? Donques l'oblation de Dieu, & son sang, est vne satisfaction plus que suffisante pour tous hommes, & plus qu'equivalente à vne mort eternelle

d'eux tous. O profondeur de la sagesse de Dieu en vne telle oblation! ô merueille de les conseils! que par l'obeissance d'un seul, plusieurs ayent esté constitués justes: & que les hommes par le merite d'une oblation soient esleuez infiniment au dessus de la condition & de la gloire dont ils estoient décheus! Pourtāt si nous vous auons representé cy-dessus la ruine & destruction apportée par le peché, & figurée par le sang & la cendre dont on faisoit l'aspersion és sacrifices: voyez icy l'efficace du sang d'un seul Mediateur, qui arreste le glauiue des vengeances diuines, & restaure les hommes & l'Vniuers par son merite. Voyez succeder aux horribles effects du peché, vn admirable & agreable effect du sang de Iesus Christ, à sçauoir vne eternelle redemption.

Cela estant ainsi considéré, pesons maintenant les termes dont l'Apostre exprime les pechez, à sçauoir *œuvres mortes*; Pource que le sang & la cendre dont ont faisoit aspersion signifioient mort & destruction, l'Apostre appelle *œuvres mortes* les pechez dont la mort & destruction prouenoit, c'est à dire *œuvres causes de mort*, & toutes mort en elles-mes-

mes : estans vne repugnance à la vie de Dieu, & vne priuation d'icelle. Et c'est vn argument puissant pour iustifier l'ire de Dieu. Car, ô homme, si tu vois la mort en la nature, tu ne te peux plaindre que de toy-mesmes & de tes œuures, qui ont esté œuures *mortes* : Si la mort est venuë de Dieu par sa iustice, tu l'as premierement mise dedans toy-mesme par le peché : la mort spirituelle, dont tu as esté l'auteur, a attiré la seconde (qui est corporelle) par la iuste punition de Dieu. Secondement, c'est pour donner lumiere au discours suiuant, qui est qu'il falloit que la mort de Iesus Christ entreuint; à sçauoir pource que des œuures mortes ne pouuoient estre expiées que par *mort*. En troisieme lieu, c'est pour faire vne opposition de ces œuures à l'Esprit eternal, par lequel Christ s'est offert. Car l'Esprit de Christ, comme eternal, est tout *viuant* : & tout *vie*, & par consequent a sa vertu opposée à tout ce qui est de mort, pour le vaincre & le surmonter. Mais outre ces raisons, il faut remarquer l'occasion que l'Apostre a de parler d'*œuures mortes*. A sçauoir la conuenance de ce terme aux sacrifices, dont il venoit

de parler : Car la cendre de la genice , de laquelle , meslée avec eau , on faisoit aspersión , estoit pour purifier ceux qui auoient touché quelque *mort* , ou quelque sepulchre , ou quelque ossement de mort , ou estoient entrez en la tente en laquelle il y auoit vn mort : ainsi que cela est recité Nomb. 19. L'Apostre nous monstrant par cette allusion , que tout ce que la mort animale & corporelle apportoit de souïllure selon la Loy , estoit vne figure de la souïllure qu'apporte aux consciences le peché & le vice , qui est vne mort spirituelle : Et que toutes ces defenes legales de toucher à vn mort & à quelque chose de luy , n'estoient que pour signifier que nous ne devons auoir aucune participation avec le peché , qui est contraire à la vie de Dieu , & qui nous en priue. Car vous sçauiez que l'Escriture sainte appelle *mort* , l'estat du peché ; & dit Ephesiens chap. 2. que *nous estions morts en nos fautes & pechez* : & 1. Tim. chap. 5. que *la uesue qui vit en delices est morte en viuant*. Bref , comme l'Apostre parle d'œuures mortes , il appelle , par vne antithese excellente , Dieu , *le Dieu viuant* , disant que le sang de Iesus Christ purifie nos con-

sciences des œuures mortes pour seruir au Dieu viuant. C'est que nous ne pouuions estre amenez à Dieu, & luy estre consacrez que par l'expiation de tout ce qui luy estoit contraire dedans nous: Dieu donc estant la vie mesme, & nos pechez œuures mortes, il falloit que nos consciences en fussent purifiées.

Or remarquez icy la fin & le but de l'expiation de nos pechez, & de nostre iustification, à sçauoir que nous seruions au Dieu viuant. C'est ce but qui nous est enseigné par l'Apostre Tit. 2. *La grace de Dieu salutaire à tous hommes est clairement apparüe, nous enseignant qu'en renonçant à impieté & aux mondaines conuoitises, vous viuions en ce present siecle sobrement, iustement, & religieusement: & là mesmes, Christ s'est donné soy-mesmes pour nous, afin qu'il nous rachetast de toute iniquité, & nous purifiast pour luy estre un peuple peculier addonné à bonnes œuures.* Et Coloss. 1. *Christ vous a reconciliez au corps de sa chair par la mort, pour vous rendre saincts, sans tache, & irreprehensibles deuant soy: Et saint Pierre au chap. 2. de sa premiere, Il a porté nos pechez en son corps sur le bois, afin qu'estans morts à peché, nous viuions à justice.* Et c'est

ce but que represente Zacharie en son Cantique: disant, que c'est le jurement que Dieu auoit juré à Abraham, à sçauoir qu'il nous donneroit qu'apres estre deliurez de la main de nos ennemis, *nous luy seruirtons sans crainte tous les iours de nostre vie.* Et le Prophete Ps. 130. *Eternel il y a pardon par deuers toy, afin que tu sois craint,* c'est à dire seruy & honoré. La nature de Dieu requeroit cela: Car Dieu haïssant naturellement le peché, ne pouuoit le faire expier par Iesus Christ, qu'afin que nous y renonçassions, & cheminassions en saincteté & iustice. Il nous deliuroit de son ire, pour en suite nous aimer: Or il ne peut aimer que ce qui luy est semblable. Aussi le requeroit la necessité de nostre gratitude & recognoissance: selon que Dauid dit Ps. 16. *Seigneur tu as deliuré mon ame de la mort, mes yeux de pleur, & mes pieds de trebuschemens: ie chemineray en la presence de l'Eternel en la terre des vi-uans.* Comme aussi le droiët que Iesus Christ a acquis sur nous: selon que dit l'Apostre 1. Cor. 6. *Vous n'estes point à vous mesmes, vous estes achetez par prix, glorifiez donc Dieu en vostre corps, & en vostre esprit, lesquels sont à Dieu.*

Finalement considerez en ces mots de *seruir au Dieu viuant*, vn motif & argument à l'obeyssance que nous deuons à Dieu: Car entant que Dieu est appellé *viuant*, il le faut considerer viuifiant & communiquant sa vie à ceux qui le seruent: & faut que l'horreur de la mort en laquelle nous estions, nous remplisse d'affection à la vie de Dieu. Si donc les pechez dās lesquels nous viuions estoient œuures mortes; le seruice que nous rendōs à Dieu est vn moyen de vie, voire vne fonction de vie. Or qui est-ce qui ne sera incité à vn seruice si agreable & si fructueux? *Qui est-ce qui prend plaisir à viure, & voir le bien?* dit le Prophete Ps. 34. *Qu'il garde sa langue de mal, & ses levres qu'elles ne proferent fraude, qu'il se destourne du mal & qu'il fasse bien, qu'il cherche la paix & la poursuiue.* Et c'est l'argument de l'Apostre Rom. 6. *Quel fruit auiez-vous lors, es choses desquelles maintenant vous avez honte? Certes la fin d'icelles est la mort: Mais maintenant ayans esté affranchis du peché, & faits serfs à Dieu, vous avez vostre fruit en sanctification, & pour fin vie eternelle.*

DOCTRI.

## DOCTRINES.

Maintenant, mes freres, cueillons de ce texte quelques doctrines & instructions. Quant à l'Eglise Romaine, remarquez icy la refutation du Purgatoire & des satisfactions humaines, en ce qui nous est icy proposé de la purification de nos consciences. Car icy nous voyons premierement celuy qui nous purifie, à sçavoir Iesus Christ: Secondement, ce de quoy il nous purifie, à sçavoir les œuvres mortes: En troisieme lieu, la satisfaction par laquelle il nous en purifie, à sçavoir son sang opposé au sang des boucs & à la cendre de la genice: En quatrieme lieu, l'effect & la fin de cette purification, à sçavoir que nous seruions au Dieu viuãt. En quoy il y a trois argumens. Le premier est, que l'Apostre argumente du sang des taureaux & des boucs & de la cendre de la genice dont on faisoit aspersión, à la vertu du sang de Christ: Or est-il que le sang des boucs & la cendre de la genice, sans autre satisfaction du costé de l'homme, nettoyoit quant à la chair celuy qui estoit souillé: Beaucoup plus

K K

514 *Sermon troisieme sur*  
donc le sang de Christ, sans autre satisfaction, purifie il nos consciences: Autrement le sang de Christ auroit moins de vertu à son effect & à son but, que le sang des taureaux & des boucs n'en auoit au sien. Le second argument est, que l'Apôstre nous montre la raison pour laquelle le sang de Christ a esté capable d'estre satisfaction à Dieu, à sçauoir pour ce qu'il a esté offert sans nulle tache, & par la Diuinité. Or est-il que les souffrances des Saints ne sont que sang des creatures, & qui n'ont point esté exemptes de diuerses taches de pechez: selon qu'il est dit Apoc. 7. que ceux qui sont deuant le thrône de Dieu, estans venus de la grande tribulation, *ont laué leurs robes, & les ont blanchies au sang de l'Agneau:* Donques elles sont incapables de purifier nos consciences, c'est à dire d'estre satisfactions à la justice de Dieu pour nos pechez. Le troisieme argument est, que la purification se fait pendant que la conscience a dedans soy des œuures mortes, desquelles elle est capable de receuoir amandement, pour en suite seruir au Dieu viuant. Or, apres la mort, la conscience n'a plus dedans soy d'œuures

mortes : & nos Aduersaires aduoient qu'alors elle n'est plus capable d' amendment : Donques la purification de la conscience des œures mortes se fait icy bas ; & non apres la mort : comme on le pretend par la doctrine du feu de Purgatoire. Et ces mots, *pour seruir au Dieu viuant*, refutent l'objection qu'ils nous font ordinairement, à sçauoir qu'un homme dira qu'il est purgé au sang de Iesus Christ, & cependant viura dans le vice & le peché. A quoy nous respondons que la sanctification des mœurs & la pureté de la vie, est la fin, l'effect, & la condition qui doit suiure infailliblement l'imputation du sang de Christ : selon que dit S. Iean au chap. i. de sa premiere, *Si nous cheminons en lumiere, comme Dieu est lumiere, nous auons communion avec luy, & le sang de son Fils Iesus Christ nous purge de tout peché.*

Et voyez icy combien est exaltée la sanctification & l'estude des bonnes œures ; puis que le but & la fin est tousjours plus excellent que le moyen à icelle : Côme, pour exemple, la santé vaut mieux que les medicamens qui ne sont que pour elle. Et, certes, la charité & les vertus

Chrestiennes estans l'image de Dieu, & le commencement de la vie nouvelle, & du Royaume des Cieux, il a esté bien conuenable qu'elles fussent la fin & le but de nostre absolution & iustification.

De là aussi resulte qu'il ne faut pas confondre, comme font nos Aduersaires, la iustification avec la sanctification : veu que l'Apostre les distingue icy comme le moyen d'avec la fin, & la cause d'avec son effect, disant que Dieu purifie nos consciences pour seruir au Dieu viuant: comme il est dit Pseaum. 130. Il y a pardon par deuers toy, afin que tu sois craint.

Et quant à l'imputation que Dieu fait aux croyans du sang de Iesus Christ, le mystere en paroist en nostre texte, à sçauoir en la figure que l'Apostre propose. Car que signifioit l'aspersion qui transféroit le sang d'une hostie sur vne personne, sinon l'imputation, laquelle transfere l'obeissance & le sang de I. Christ à nous qui croyons en luy? Et c'est ce qu'explique saint Pierre au chap. 1. de sa premiere, *Vous estes, dit-il, élus selon la prouidence du Pere, en sanctification d'Esprit, à l'obeissance & aspersion du sang de Iesus Christ: Car l'aspersion du sang & de la cendre de*

la victime en l'ancien Testament ne pouvoit pas figurer la sanctification qui se fait par les œuvres de repentance: pource que l'aspersion de sang & de cendre ne nettoyoit pas, comme faisoient les lauemens d'eau, qui par cela figuroient la sanctification. Donques cette aspersion de sang & de cendre ne pouvoit estre considerée que comme imputation de satisfaction, c'est à dire de peine & souffrance: Et pource il n'importoit pas si l'aspersion de sang & de cendre falissoit exterieurement. Car cela n'estoit pas mal conuenable, pour monstrier vne participation à mort & souffrance, de laquelle resultoit vne absolution legale.

Or nous ne pouuons que sur ce propos des aspersions legales, nous ne rapportions icy les paroles du Pape Alexandre, selon qu'elles sont contenues au Decret, tiltre de la Consécration distinct. 3. *Nous benissons, dit-il, entre les peuples, l'eau sur laquelle on a fait aspersion de sel, afin que tous ceux qui en seront arrosés, soient sanctifiés & purifiés. Ce que nous enjoignons à tous Prestres de faire. Car si la cendre de la genice, dont on faisoit aspersion, sanctifioit le peuple & le nettoyoit; beaucoup*

plus l'eau, sur laquelle on a fait asperſion de ſel, & qui on a conſacrée par prieres diuines, ſanctific & nettoye le peuple. Ainſi cét Eueſque de Rome veut ſubſtituer à l'eau que l'on faiſoit ſous la Loy de la cendre de la genice, d'autres aſperſions d'eau: au lieu de luy ſubſtituer avec noſtre Apôſtre le ſang de Ieſus Chriſt. Mais qui pis eſt, ce Pape prend l'argument que noſtre Apôſtre faiſoit pour monſtrer la vertu du ſang de Ieſus Chriſt: pour en monſtrer la vertu de l'eau benite. Cela eſt-ce expliquer l'Eſcriture ſaincte? Fideles, il vous faut pour la continuelle purification de vos conſciences, non des aſperſions corporelles, mais vn continuel recours par foy & repentance au ſang de Ieſus Chriſt. Car comme iadis en Iſraël, ſelon qu'on tomboit de iour en iour en quelque ſouillure, on receuoit aſperſion de la cendre de la genice. De meſmes, afin que la verité reſponde à la figure, il faut que, contre les ſouillures eſquelles nous tombons continuellement, nous recourions par la foy d'un cœur repentant au ſang de Ieſus Chriſt.

Remarquez auſſi de ces mots que *Ieſus Chriſt s'eſt offert par l'Esprit eternal:*

qu'en toute oblation le Sacrificateur doit estre plus excellent que la chose offerte. Car Dieu regarde à l'oblation par celuy qui l'offre : selon qu'il est dit que *Dieu regarda à Abel, & à son oblation.* A cét esgard les bestes pouuoient estre offertes en sacrifice par les hommes, qui sont plus excellens qu'elles : Et ainsi la nature humaine de Iesus Christ a peu estre offerte en sacrifice par l'Esprit eternal, comme plus excellent. D'où resulte que puis que le Prestre n'est point plus excellent que le corps de Iesus Christ, il ne le peut offrir en sacrifice à Dieu : ce corps plus excellent que tous hommes, qui n'a peu estre offert que par l'Esprit eternal, par qui pourroit-il estre offert?

Mais aussi ce texte a beaucoup de doctrines contre nos vices & la corruption de nostre vie. Vn Israélite qui auoit esté purifié par l'aspersion du sang des boucs, ou de la cendre de la genice, pour auoir touché quelque chose souillée, se gardoit bien en suite de toucher rien de souillé ; tant il faisoit estat d'une purification legale & charnelle. Combien plus donc, mes freres, ayans esté purifiez des œuures mortes par le sang de Christ,

deuons-nous en suite nous en abstenir? Considerons donques combien nous sommes coupables de mespriser le sang de Christ, & tenir comme prophane ce sang de la nouvelle alliance, par lequel nous auons esté purifiez? Ne montrons nous pas que nous auons mis en oubly la purification de nos vieux pechez? veu que nous en auons mis en oubly le but & la fin, à sçauoir de renoncer aux œuures mortes, pour seruir au Dieu viuant? Car que voyons nous parmy nous qu'œuures mortes? vanité, auarice, haines, enuies, contentions, médisances, paillardises? Quoy, mes freres, auons nous esté purifiez pour nous souïller? Ou dirons nous avec les prophanes, que nous demeurons en peché, afin que grace abonde? Ainsi n'adienne. Et pourtant faisons nostre compte que nous sommes morts à peché, & viuans à Dieu par Iesus Christ. Laisse, fidele, les œuures mortes à ceux qui sont en la mort; & toy qui as esté viuifié par Iesus Christ & racheté de la mort, chemine en nouveauté de vie.

Et de ces mots de *mort* & de *vie*, apprenons quels doiuent estre les objects de nos affections: Le peché est chose morte,

l'or & l'argent sont aussi chose morte : & tout ce qui est icy bas , est ou mort , ou mortel : destournes-en donc ton cœur , ô fidele , & regarde le Royaume des Cieux , & sa justice , qui est la vraie vie , la vie de Dieu . O que d'icy nous deurions estre puissamment incitez à trauailler à nostre regeneration & sanctification , puis que par elle nous establissons la vie eternelle dedans nous , en ostant les œuures mortes : Or remarquez que c'est de la *conscience* qu'il les faut oster . Il nous faut bien purifier l'exterieur : Mais il faut commencer à purifier la conscience , c'est à dire l'interieur , les pēsees & les desirs . Le sang de Christ , mes freres , & l'Esprit eternel regarde immediatement le cœur . Les sacrifices de la Loy regardoient le dehors : mais le sang de Iesus Christ , offert par l'Esprit eternel , cōcerne l'ame & l'esprit . Les Pharisiens nettoyoient seulement le dehors , & laissoient le dedans plein d'ordure . Il faut , Chrestien , que tu purifies tes pensées & tes affections de toutes choses mortes , afin que l'exterieur aussi soit net . Celuy qui habitera en la montagne de l'Eternel , dit le Prophete , est celuy qui a *les mains pures & le cœur net* .

522 *Sermon troisi. sur Heb. ch. 9. v. 13. 14.*  
Et l'Apostre dit Hebr. chap. 10. *Allons avec vray cœur en pleine certitude de foy, ayans le cœur purifié de mauuaise conscience, & le corps laué d'eau nette : & 2. Cor. ch. 7. Bien-aimex nettoions nous de toute souillure, de chair, & d'esprit, paracheuans la sanctification en la crainte de Dieu.*

Finalemēt, mes freres, prenons courage par ces paroles de nostre texte, que nous seruons au Dieu viuant. La mort des Maistres & des Grands priue souuent leurs seruiteurs du fruct de leur seruice: l'esprit de l'homme sort, & l'homme retourne en la poudre, & alors perit toute l'esperance qu'on auoit d'eux : mais nous seruons au Dieu viuant, qui subsiste à tousjours : & pourtant nous ne perdrons point nostre peine de l'auoir seruy : selon que dit l'Apostre 1. Cor. 15. *que nostre labour n'est point vain en nostre Seigneur.* A luy soit gloire és siecles des siecles. Ainsi soit-il.